



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À LA DESCRIPTION GÉNÉRIQUE

Le certificat de conformité octroyé par
l'Agence du Numérique en Santé est délivré à :
pour sa solution de télésurveillance :
et accessoire(s) de collecte associé(s) :

sous le numéro unique de certification de conformité :
certification de conformité à la description générique :
profil(s) certifié(s) :

version du référentiel :

La date de certification de conformité prend effet le :



Certifié conforme ANS

Fait à Paris, le

Annie Prévot

Directrice Générale
de l'Agence du Numérique
en Santé